

# Une note sur le texte d'Andocide 1,4

Autor(en): **Schubert, Paul**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Museum Helveticum : schweizerische Zeitschrift für klassische Altertumswissenschaft = Revue suisse pour l'étude de l'antiquité classique = Rivista svizzera di filologia classica**

Band (Jahr): **52 (1995)**

Heft 2

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-40566>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

## Une note sur le texte d'Andocide 1,4

Par Paul Schubert, Neuchâtel

Dans le discours 1 d'Andocide (*Sur les Mystères*) se trouve, au paragraphe 4, un passage dont le texte a été établi de façons diverses. Andocide a été accusé d'avoir violé le décret d'Isotimidès, décret qui le frappait d'atimie, et en outre d'avoir déposé un rameau de suppliant sur l'autel lors du festival d'Eleusis. Ces deux accusations le conduisent devant un tribunal entre la fin de l'an 400 et le début de 399<sup>1</sup>. Dans son préambule, Andocide souligne le fait que, s'il avait voulu échapper à un jugement des Athéniens, il n'aurait eu aucune peine à trouver refuge à Chypre. Dans ce but, il introduit une prosopopée de ses ennemis, selon lesquels il disposerait à Chypre d'un vaste et fertile domaine. Or, à propos de ce domaine, les manuscrits nous livrent le texte suivant: ... ἔστι δὲ πλεῦσαντι<sup>2</sup> εἰς Κύπρον, ὅθεν περ ἦκει, ἦ (sic) πολλή καὶ ἀγαθὴ διδομένη καὶ δωρεᾶ (sic) ὑπάρχουσα.

La tradition manuscrite du discours *Sur les Mystères* d'Andocide ne pose pas de problèmes importants. A l'exception de deux petits fragments de papyrus<sup>3</sup>, la tradition dérive entièrement du manuscrit A, appartenant à l'ensemble appelé aussi manuscrits Cripps, déposés à la British Library. Les rares variantes que l'on trouve dans les autres manuscrits sont en fait des erreurs de copie, ou des conjectures tardives, mais ne reflètent pas à proprement parler une tradition distincte de celle du manuscrit A<sup>4</sup>. Cet état de fait simplifiera dans une certaine mesure notre problématique, puisque nous n'aurons pas à considérer de variantes dans la tradition manuscrite.

Les éditeurs modernes ont assez rapidement corrigé le ἦ des manuscrits en γῆ; cette correction n'a pas suscité d'objections. Mais la fin du passage recèle manifestement encore une faute, qui demande à être corrigée. Outre l'accent circonflexe sur δωρεᾶ transmis par les manuscrits, le passage pose des problèmes de traduction. Les éditeurs modernes ont proposé plusieurs solutions, dont l'une, avancée par R. Koepke en 1869 dans ses *Emendationes Andocidae*, demande à être examinée dans le détail: ἔστι (...) γῆ πολλή καὶ ἀγαθὴ δεδομένη ἐν δωρεῖᾳ ὑπάρχουσα<sup>5</sup>. Toutefois, la conjecture de Koepke n'a été retenue

1 Cf. D. M. MacDowell, *Andokides: On the Mysteries* (Oxford 1962) 204–205.

2 Ou <ἀπο>πλεῦσαντι, si l'on suit l'édition de Dalmeyda (Paris 1930), qui relève la présence dans le manuscrit de traces indistinctes de trois lettres après le δέ. Mais cette question n'influence pas la problématique qui sera abordée ici.

3 P. Flor. II 112 (II<sup>e</sup> s. apr. J.-C.) et P. Wash. Univ. II 65 (III<sup>e</sup> s. apr. J.-C.).

4 Cf. D. MacDowell, *op. cit.* 25–29 et G. Dalmeyda, *op. cit.* p. xxxiii.

5 R. Koepke, *Emendationes Andocidae* (Schulprogramm Guben 1869) 19–24.

que dans l'édition de 1913 de F. Blass et C. Fuhr<sup>6</sup>, puis a été passée sous silence par G. Dalmeyda<sup>7</sup>, et a été enfin mentionnée à nouveau par D. MacDowell dans son commentaire, mais rejetée sans autre forme de procès<sup>8</sup>.

Le sort éphémère qu'a connu la conjecture de Koepke s'explique sans doute par la difficulté qu'ont rencontrée les éditeurs à mettre la main sur les *Emendationes Andocidae*<sup>9</sup>. Or, depuis 1869, de nouveaux éléments sont venus s'ajouter au dossier de Koepke, et corroborent la position qu'il avait adoptée. Il convient donc de faire le point sur la situation, à la lumière d'un examen attentif de l'usage lexical et des sources nouvelles dont nous disposons.

Voici une liste des principales solutions proposées:

a) texte du manuscrit A:

ἔστι (...) ἦ (sic) πολλή και ἀγαθή διδομένη και δωρεᾶ (sic) ὑπάρχουσα

b) texte de H. Sauppe<sup>10</sup>:

ἔστι (...) γῆ πολλή και ἀγαθή δωρεά ὑπάρχουσα

c) texte de Blass/Fuhr, sur la base de la conjecture de Koepke:

ἔστι (...) γῆ πολλή και ἀγαθή δεδομένη ἐν δωρειᾷ ὑπάρχουσα

d) texte de Dalmeyda:

ἔστι (...) γῆ πολλή και ἀγαθή δεδομένη δωρεά ὑπάρχουσα

e) texte de MacDowell:

ἔστι (...) γῆ πολλή και ἀγαθή διδομένη και δωρεά ὑπάρχουσα

Nous examinerons ces diverses propositions, en nous réservant la conjecture de Koepke pour la fin. La correction de ἦ en γῆ a été acceptée à l'unanimité, et elle ne sera pas remise en question dans le présent article.

a) et e) manuscrit A, resp. MacDowell: ἔστι (...) γῆ πολλή και ἀγαθή διδομένη και δωρεά (δωρεᾶ Ms.) ὑπάρχουσα. MacDowell adopte en général une position très conservatrice face au texte qu'il édite. Il cherche, dans la mesure du possible, à maintenir le texte des manuscrits. Il considère donc que la correction de l'accent de δωρεᾶ en δωρεά s'impose, car elle représente la solution la plus économique. Il lui reste à justifier la présence du καί précédant δωρεά. En effet, ce καί implique que la terre (γῆ) est distincte du don (δωρεά), et que, par conséquent, la δωρεά n'est pas une terre. Il interprète donc la δωρεά

6 *Andocidis orationes*, ed. F. Blass, ed. quarta correctior curavit C. Fuhr (Leipzig 1913).

7 *Andocides: Discours*, texte établi et traduit par G. Dalmeyda (Paris 1930).

8 *Op. cit.* 65.

9 L'auteur du présent article peut témoigner des difficultés qu'il a lui-même rencontrées pour trouver une copie de la publication de Koepke. Il n'en a trouvé un exemplaire que grâce à la sagacité des professeurs D. Hagedorn (Heidelberg) et R. Bagnall (Columbia). Qu'ils soient chaleureusement remerciés de leur précieuse collaboration.

10 Cf. H. Sauppe, *Symbolae ad emendandos oratores Atticos* (Ind. lect. Gotting. 1873), cité par F. Blass/C. Fuhr, *op. cit.* p. vii. La conjecture de Sauppe est postérieure à celle de Koepke (1869).

comme un don en argent, venant s'ajouter à la terre mise à disposition d'Andocide<sup>11</sup>. Quant au participe *διδομένη*, MacDowell est le seul des éditeurs pris ici en considération à avoir voulu maintenir le participe présent, dont Koepke signalait déjà en 1869 qu'il avait dérangé les savants. On s'attendrait en effet plus volontiers à trouver le participe parfait.

b) Sauppe: ἔστι (...) γῆ πολλή καὶ ἀγαθὴ δωρεὰ ὑπάρχουσα. Le problème du participe présent *διδομένη* est réglé de façon encore plus expéditive par Sauppe. Ce dernier omet tout simplement *διδομένη καί*, et corrige aussi l'accent de *δωρεά*. Cette solution ne brille pas par son économie, ce d'autant plus que l'on ne s'explique pas la raison d'une insertion accidentelle de *διδομένη καί*.

d) Dalmeyda: ἔστι (...) γῆ πολλή καὶ ἀγαθὴ δεδομένη δωρεὰ ὑπάρχουσα. La traduction que Dalmeyda donne en regard de son texte pallie quelque peu l'absence de commentaire sur le texte choisi par l'éditeur. Il a transformé *διδομένη* (mss) en *δεδομένη*, comme plusieurs de ses prédécesseurs. Quant au *καί*, qui posait problème, il l'a simplement ôté du texte. La traduction montre que Dalmeyda comprend les termes *δωρεὰ ὑπάρχουσα* comme une apposition à ce qui précède, placée en asyndète: «un large et fertile domaine dont on lui a fait don».

c) Koepke/Blass/Fuhr: ἔστι (...) γῆ πολλή καὶ ἀγαθὴ δεδομένη ἐν δωρεῖᾳ ὑπάρχουσα. La conjecture de Koepke est la seule qui tienne compte de l'accent circonflexe de *δωρεῖᾳ*, tel que les manuscrits nous le transmettent. Certes, un accent est un signe fort ténu, et d'apparence anodine, mais une explication qui tiendrait compte de cette particularité mérite toute notre attention. En revanche, la présence ou l'absence d'un iota souscrit ne devrait pas nous étonner outre mesure; le iota final du datif singulier des 1<sup>e</sup> et 2<sup>e</sup> déclinaisons ne se prononçait plus dès le II<sup>e</sup> s. av. J.-C., comme en témoignent les divergences orthographiques apparaissant à cette époque dans les papyrus<sup>12</sup>. Quant au iota suivant l'épsilon dans le mot *δωρεῖᾳ*, il s'agit d'une correction implicite de Blass, fondée sur le fait que la modification orthographique *δωρεῖᾳ* / *δωρεά* s'effectue vers le début du IV<sup>e</sup> s. av. J.-C.<sup>13</sup>.

Pour étayer sa conjecture, Koepke avait déjà avancé un parallèle littéraire. Chez Polybe, on trouve l'expression ... εὐρηγνται Λύκιοι δεδομένοι Ποδίοις οὐκ ἐν δωρεῖᾳ<sup>14</sup>. Cependant la *δωρεά* en question ne consiste pas en un terrain, mais en des personnes.

La conjecture de Koepke demande que nous nous penchions sur trois

11 MacDowell n'a pas considéré la possibilité que nous ayons affaire à un *καί* épexégétique. Cf. *LSJ*, s.v. *καί*, A I 2. «Il a de la terre abondante et fertile qu'il a reçue, à savoir un domaine mis à sa disposition.»

12 Cf. W. Clarysse, «The use of the iota adscript in the third century B.C.», *Chronique d'Égypte* 51 (1976) 150–166.

13 Cf. P.Oxy. LVI 3841, note 2 (p. 80).

14 Pol. 25, 4, 5 Buettner-Wobst.

points distincts: 1° l'expression δεδομένη ἐν δωρε(ι)ᾷ; 2° la transformation de διδομένη (mss) en δεδομένη; 3° le passage de ἐν à καί.

Au niveau du sens, le remplacement de καί par ἐν présente un avantage incontestable: la terre (γῆ) n'est plus distincte du don (δωρεά). La terre devient en revanche l'objet du don. On peut traduire l'expression de la manière suivante: «il y a à sa disposition une terre abondante et fertile, donnée en cadeau». De quel genre de cadeau s'agit-il? On peut distinguer pour le mot δωρεά trois sens principaux. Premièrement, on le trouve dans le sens d'une offrande sous forme d'un bien mobilier<sup>15</sup>. C'est ainsi que MacDowell le comprend. Il s'agit sans doute aussi du sens que donne Aristote à ce mot, lorsqu'il dit: ἡ γὰρ δωρεὰ δόσις ἐστὶν ἀναπόδοτος<sup>16</sup>. Deuxièmement, Philostrate, dans ses *Vies des Sophistes*, établit la distinction entre δωρεά et δῶρον<sup>17</sup>. Pour lui, la δωρεά correspond à un honneur ou une exemption, c'est-à-dire à un avantage non palpable, bien que tout à fait réel; un δῶρον, en revanche, serait un don concret, tel de l'or, de l'argent, des chevaux ou un esclave. Mais cette distinction est fort tardive, et le simple fait que Philostrate juge nécessaire de définir si précisément selon quels critères il distingue les deux termes laisse supposer que sa terminologie ne suivait pas l'usage courant. Troisièmement, et c'est là le sens que nous retiendrons, une δωρεά était un domaine qu'un souverain octroyait à un personnage qu'il souhaitait honorer. Ce troisième sens se situe en fait à mi-chemin entre les deux sens évoqués précédemment. Il est déjà fait mention d'une telle δωρεά dans le discours 15 d'Isocrate (περὶ ἀντιδόσεως), datant de 354/353 av. J.-C.<sup>18</sup>. Au § 40, il nous dit: ἠκούσατε δὲ καὶ τοῦ κατηγοροῦ λέγοντος ὅτι παρὰ Νικοκλέους τοῦ Σαλαμινίου βασιλέως πολλὰς ἔλαβον καὶ μεγάλας δωρεάς. Au III<sup>e</sup> s. av. J.-C., le poète comique Phénicide nous fournit encore un exemple d'une δωρεά comme un domaine octroyé par un roi: δωρεὰν ἔφη τινὰ | παρὰ τοῦ βασιλέως λαμβάνειν, καὶ ταῦτ' ἀεὶ | ἔλεγεν· διὰ ταύτην ἦν λέγω τὴν δωρεὰν | ἐνιαυτὸν ἔσχε μ' ὁ κακοδαίμων δωρεάν<sup>19</sup>. L'exemple le plus connu d'une δωρεά octroyée par un roi à un personnage qu'il souhaite honorer est le domaine que le roi Ptolémée II Philadelphe avait accordé à son ministre des finances, Apollonios, au III<sup>e</sup> s. av. J.-C. Ce domaine

15 Cf. p.ex. Hdt. 2,140: ὅπως γὰρ οἱ φοιτᾶν σῖτον ἄγοντας Αἰγυπτίων ὡς ἐκάστοισι προστετάχθαι σιγῆ τοῦ Αἰθίοπος, ἐς τὴν δωρεὴν κελεύειν σφέας καὶ σποδὸν κομίζειν. 6,130: τοῖσι μὲν ὑμέων ἀπελαυνομένοισι τοῦδε τοῦ γάμου τάλαντον ἀργυρίου ἐκάστῳ δωρεὴν δίδωμι κτλ. Plat. *Rep.* 290c: καὶ μὴν καὶ τὸ τῶν ἱερέων αὖ γένος, ὡς τὸ νόμιμόν φησι, παρὰ μὲν ἡμῶν δωρεὰς θεοῖς διὰ θυσιῶν ἐπιστῆμόν ἐστι κατὰ νοῦν ἐκείνοις δωρεῖσθαι κτλ.

16 *Top.* 125a18.

17 Philostr. *Vit. Soph.* p. 589 Olearius: καλῶ δὲ δωρεὰς μὲν τὰς τε σίτησεις καὶ τὰς προεδρίας καὶ τὰς ἀτελείας καὶ τὸ ἱεῖσθαι καὶ ὅσα ἄλλα λαμπρύνει ἄνδρας, δῶρα δὲ χρυσὸν ἄργυρον ἵππους ἀνδράποδα καὶ ὅσα ἐρμηνεύει πλοῦτον, ὧν αὐτὸν τε ἐνέπλησε καὶ γένος τὸ ἐκείνου πάντας.

18 Au § 9 de ce discours, Isocrate dit qu'il est dans sa 82<sup>e</sup> année. Pour la date de naissance d'Isocrate, cf. Diog. Laert. 3 (*Platon*) § 3.

19 *PCG* VII, Phoenic. fr. 4, 7–10 K.-A.

nous est connu par les célèbres archives de Zénon<sup>20</sup>. Or, à plusieurs reprises, on trouve dans ces documents la mention de la δωρεά, sous la forme suivante: ἐν ταῖς χ ἀρούραις ταῖς δεδομέναις ὑπὸ τοῦ βασιλέως ἐν δωρεᾷ Ἀπολλωνίῳ τῷ διοικητῆι<sup>21</sup>. Ce sens du mot δωρεά ne correspond pas à celui que lui donne Aristote, qui voit dans la δωρεά un octroi que l'on ne peut pas restituer (ἀναπόδοτος). Dans le contexte de l'Égypte ptolémaïque, la terre appartient au roi seul, et l'octroi d'une δωρεά n'a pas de caractère définitif. La formulation δεδομένη ἐν δωρεᾷ nous intéresse pour deux raisons dans le présent contexte. D'une part, nous voyons attestée de façon répétée la tournure δεδομένοι ἐν δωρεᾷ, exactement celle que Koepke restitue chez Andocide, et dans un contexte tout à fait similaire. D'autre part, la formulation des papyrus de Zénon se présente avec le participe parfait, qui vient pleinement justifier la correction de διδομένη (participe présent) en δεδομένη (participe parfait) proposée par Koepke.

Le concept de δωρεά remonte en fait à une époque bien antérieure à la période hellénistique. Xénophon fait état de cités offertes par le Roi à Démarratos et Gongylos, deux traîtres qui avaient épousé le parti perse lors des guerres médiques; ces cités se trouvaient encore en possession des descendants de Démarratos et Gongylos à la fin du V<sup>e</sup> siècle<sup>22</sup>. Dans le passage de Xénophon, l'octroi est appelé non pas δωρεά, mais δῶρον; l'idée reste cependant la même. Si l'on remonte encore plus haut dans le temps, on constate que la δωρεά n'est pas une invention des Grecs, mais que ceux-ci ont repris le concept des Achéménides, voire du royaume assyrien<sup>23</sup>. Il n'est donc pas surprenant que, dans le cas d'Andocide, on ait affaire à un tel type de δωρεά à Chypre, qui se trouvait alors sous domination perse<sup>24</sup>.

Il reste à expliquer le passage de ἐν à καί chez Andocide. Comme nous avons affaire à deux mots très brefs, l'approche la plus prometteuse semble être une explication paléographique. Le § 37 du discours d'Andocide nous apporte une indication fort importante sur la manière dont le manuscrit d'Andocide a été copié. Là où les manuscrits donnent un διὸ καὶ δῖς qui ne suggère aucun sens cohérent dans le contexte donné, Aldus Manutius, l'éditeur de la Renaissance, a restitué un nom propre, Διοκλείδης, qui s'inscrit parfaitement dans la

20 Cf. C. Orrieux, *Les papyrus de Zénon* (Paris 1983).

21 P.Col. Zen. 54,45; v. aussi, p.ex., P.Cair. Zen. II 59173, 21–22: ἐν ταῖς μ(υρίαις) (ἀρούραις) τ[αῖς] ἐν Φιλ[αδελφείαι] δεδομέναις ἐν δωρεᾷ Ἀ[πολλωνίῳ ὑπὸ τοῦ] | βασιλέως.

22 Xen. *Hell.* 3,1,6.

23 Cf. M. Rostovtzeff, *The Social and Economic History of the Hellenistic World*, vol. III (Oxford 1941) 1339–1341; K. T. M. Atkinson, «A Hellenistic Land-Conveyance: the Estate of Mnesimachus in the Plain of Sardis», *Historia* 21 (1972) 45–74, en particulier 59–60; M. Wörrle, «Epigraphische Forschungen zur Geschichte Lykiens II», *Chiron* 8 (1978) 201–246, en particulier 207–210 (références aimablement transmises par le professeur A. Giovannini, Genève).

24 Chypre s'était volontairement soumise au tribut perse déjà sous Cyrus le Grand; cf. Xen. *Cyr.* 7,4,2 et 8,6,8. Les princes chypriotes ont ainsi pu maintenir une certaine autonomie. Cf. E. Oberhammer, «Kypros», *RE* 12, 1 (1924) 102, 24–44.

phrase qui l'entoure. Cette conjecture brillante d'Aldus Manutius nous donne une preuve que le texte d'Andocide a souffert d'erreurs de copie à un stade de sa transmission où il était copié en onciales. C'est en effet avec ce type d'écriture que l'on peut expliquer la transformation de ΔΙΟΚΛΕΙΔΗΣ en ΔΙΟΚΑΙΔΙΣ. Les lettres Λ et Α se confondent naturellement, le passage de ΕΙ à Ι, et de Η à Ι s'expliquant par un iotacisme, phénomène très courant par ailleurs<sup>25</sup>. Sur la base de ce qui précède, on pourrait se demander si le passage de ἐν à καί ne pourrait pas aussi s'expliquer par une erreur de lecture d'un texte écrit en onciales. Le Ν peut se décomposer en trois traits: un vertical gauche, un oblique et un vertical droit. Or la séquence ΑΙ (deux traits obliques suivis d'un trait vertical) n'est pas très éloignée par sa forme du Ν<sup>26</sup>. Il resterait à expliquer le passage du ε au Κ. Les deux traits obliques du Κ pourraient se confondre avec la forme arrondie du ε. Mais que faire du trait vertical du Κ? Le καί est précédé du mot διδομένη, lequel se termine par un Η. Il se pourrait fort bien que les lettres aient été plus resserrées que d'habitude, et que le copiste ait confondu le trait vertical droit du Η de διδομένη avec le trait vertical d'un Κ. Si hardie soit-elle, cette hypothèse nous donne une explication plausible du passage de ἐν à καί.

W. J. Hickie, dans son édition commentée du discours *Sur les Mystères*, relève que la construction ἔστι ... ὑπάρχουσα est peu fréquente<sup>27</sup>. Toutefois, cette construction trouve de nombreux parallèles dans les textes grecs, et il n'y a pas de raison de douter de la transmission du texte en ce qui concerne cette tournure. La construction de la copule εἶναι suivie d'un participe, là où un verbe simple aurait suffi, se justifie notamment lorsque l'auteur veut insister sur le fait qu'une situation se présente, qu'un objet est à disposition<sup>28</sup>.

Bien qu'elle ait pu paraître, de prime abord, peu vraisemblable aux éditeurs récents du texte d'Andocide, la conjecture de Koepke l'emporte pourtant sur les autres. Elle respecte l'accent en apparence bizarre transmis par les manuscrits, s'inscrit dans un contexte linguistique et historique, et trouve une explication paléographique plausible.

25 C'est probablement sur cette même base que Dalmeyda conjecture un ἔλοιτο à la place de la forme verbale δέοιτο, transmise par les manuscrits, au § 40: οὔκουν ἔλοιτο παρά τῆς πόλεως χρήματα λαβεῖν μᾶλλον ἢ παρ' ὑμῶν. La confusion entre le Λ et le Δ est évidente avec des onciales, et le passage de ΕΛΟΙΤΟ à ΔΕΟΙΤΟ s'explique ensuite par simple inversion de deux lettres, peut-être par un malheureux effort de correction de la part d'un scribe.

26 Cette confusion figure parmi les plus courantes dans la transmission des textes grecs copiés en onciales. Cf. M. L. West, *Textual Criticism and Editorial Technique* (Stuttgart 1973) 25.

27 W. J. Hickie, *Andocides: De Mysteriis* (London 1915) 59. Hickie s'appuie sur une constatation faite au préalable par Porson.

28 Cf. R. Kühner/B. Gerth, *Ausführliche Grammatik der griechischen Sprache II*, 1 (Hannover/Leipzig 1898) 38–40.